



Récupération d'un appartement en location

Par **loir25**, le **02/01/2017** à **13:57**

Bonjour, ma famille possède un appartement vide à Paris, occupé actuellement par un locataire.

Il existe deux possibilités pour le récupérer : le mettre en vente ou pour loger un membre direct du propriétaire.

Le bail se termine en octobre 2018.

Mon fils, petit fils du propriétaire, doit poursuivre ses études à Paris à la rentrée 2018.

Pour demander au locataire de libérer cet appartement, la demande doit lui être envoyée au moins 6 mois avant le renouvellement du bail de 3 ans.

Ne sachant pas la durée des études de mon fils à Paris, existe-t-il un délai minimum d'occupation de cet appartement par mon fils avant de le relouer ?

Par exemple, le bail légal de location étant de 3 ans, est-ce que l'occupant de la famille doit y rester aussi 3 ans, ou une durée minimum plus courte (1 an, 2 ans, voir moins) ?

Merci pour vos conseils.

Par **Perini chantal**, le **02/01/2017** à **21:15**

Bonsoir , j'ai besoin d'aide , je suis propriétaire, mon fils âgé de 20 ans y vivait pour c'est étude , étant gravement malade (plus handicapé depuis les années 1968) après une mauvaise chute , impossible d'être seule à mon domicile, pour les vacances scolaires nous avons pris la décision de le mettre en location , pour une durée de 15 jours . Mon fils a fait la visite seul, Il n'a jamais fait des formulaires , Il lui a remis les clés , Un tord il ne savait pas , donc en fait Il l'on aider à faire mal les papiers pour remplir le bail . Sauf je suis tombé sur une mauvaise personne . . . , je devais que louer 15 jours pas plus . Cette homme plus sa copine l'on fait sur Un ans. Derrière mon dos. ..j'ai reçu 15 jours de loyer, Il ma imposer derrière le chèque de l'encaisser que fin décembre Le 27. J'ai bien reçu le loyer, tjr derrière mon dos Il nous a fait un autre chèque pour la cotions ,pareil a encaissé fin de mois , arnaque, je viens d'apprendre la bonne nouvelle par ma banque chèques en bois . Le soucis. Je ne puis me déplacer , plus j'ai pas fait bcp d'études. Tjr raison des grosses hospitalisations. Espèrent que vous me comprendrai , je ne comprend pas pourquoi il a fait signé à l'avant derrière page du bail son non de famille à l'endroit où il note signature du baillieur ou du mandataire . Mon fils ne porte pas mon nom de famille . (en fait ne suis pas marier, sauf le papa tenu à lui transmettre son non .) dernière page du bail Il et note fait à. Rien noté le 31 décembre par mon fils , n'y de cette homme dessus Il et encore noté en..... originaux dont Un original avec le contrat de location est remis à chacune des parties qui le reconnaît . Fin de la page la cotion signature procédé de la mention manuscrite, lu et approuvé bon pourcaution solidaire personne a écrit la , n'y mon fils n'y le locataire , la Il devrais y avoir ma signature sous le

baillieur. Signature précède de la mention m'anuscrite lu approuvé bon pour acceptation, quel recours puige avoir. Vu que ma signature n'apparaît ? Mardi trois janvier mon fils ferra des aller retour de 100 km par jours pour etre en cours , je suis vraiment écœuré , jolie appartement. Tout meublé , meublé neuf. Bcp d'électroménager , linge d'ameublement, bcp de vaisselle. Toutes pièces meublées. Si vous avais compris mon message aidé nous s v p. , déjà pas le moral, la je craques. Merci pour toutttttt . Merci femme de 62 ans vraiment en détresse , puige le faire partire, avec l'aide d'un huissier de justice ? Prenait mon cas en considération je vous en supplies. J'oubliais. Il a envoyé un texto sur le portable de mon fils , le texto disait seucis , si tu veux quand parte dans la journée porte nous la somme de la caution , je le reconnais je les appeler de mon fixe je les traités de malhonnête , vu que leur chèque non encaissable. Pas d'argent sur leurs compte , Un escro. Merci de m'avoir lu. Merci , chantal- Dominique ,